

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2022-11-6-5

**Séance du** jeudi 8 décembre 2022

### **SOUTIEN DE LA CEA AUX INSTANCES ET PROJETS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE : - INFOBEST PALMRAIN - CONVENTION DE FINANCEMENT 2023-2025 - LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF DEDIE AUX ASSOCIATIONS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA  
COUCHOT Alain donne procuration à Karine PAGLIARULO  
DEBES Vincent donne procuration à André ERBS  
DELATTRE Cécile donne procuration à Isabelle DOLLINGER  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
DILIGENT Danielle donne procuration à Michèle ESCHLIMANN  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à Sébastien ZAEGEL  
GREIGERT Catherine donne procuration à Paul HEINTZ  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à Maxime BELTZUNG  
HOERLE Jean-Louis donne procuration Jean-Claude BUFFA  
JENN Fatima donne procuration à Sabine DREXLER  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à Christiane WOLFHUGEL  
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN  
LORENTZ Michel donne procuration à Christelle ISSELE

MARTIN Monique donne procuration à Emilie HELDERLE  
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY  
MULLER Lucien donne procuration à Joseph KAMMERER  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Monique HOULNE  
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY  
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER  
RAPP Catherine donne procuration à Chantal JEANPERT  
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER  
SENE Marc donne procuration à Valérie RUCH  
STRAUMANN Eric donne procuration à Brigitte KLINKERT  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER  
VOGT Pierre donne procuration à Marie-France VALLAT

### **EXCUSES :**

CLAUSS Robin, FUCHS Bruno, SITZENSTUHL Charles

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

### **INFOBEST PALMRAIN – Convention de financement 2023-2025**

- VU les articles L.1115-1, L.3211-1 et L. 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coopération transfrontalière,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-4-8-4 du 20 octobre 2022 relative à décision modificative n°2 du budget primitif 2022,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 6<sup>ème</sup> Commission « Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien » du 25 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

### **LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG – Attribution de subventions au titre du dispositif dédié aux associations**

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-2-8-5 du 28 mars 2022 relative au Budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2022-6-12-13 du 20 juin 2022 approuvant le règlement d'intervention du mécanisme de financement pour les

associations assurant des animations sur le pavillon Alsace durant la Landesgartenschau de Neuenburg,

- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 6<sup>ème</sup> Commission « Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien » du 25 novembre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

APRES EN AVOIR DELIBERE

### **INFOBEST PALMRAIN – Convention de financement 2023-2025**

- Décide de poursuivre le cofinancement de l'INFOBEST PALMRAIN, instance trinationale d'information et de conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières, pour la période 2023-2025 ;
- Décide de participer au cofinancement à hauteur de 114 886 € pour les années 2023-2025, correspondant à une contribution annuelle maximale de 38 295 € ;
- Approuve la convention relative au financement de l'INFOBEST PALMRAIN pour la période 2023-2025, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Autorise le versement à la Regio Basiliensis, porteur financier de l'instance, de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des années 2023 à 2025, à raison de 38 295 € maximum par an, sur sollicitation écrite et en une fois après présentation et acceptation des comptes annuels de l'exercice précédent conformément à la convention financière à conclure ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus dans les orientations budgétaires 2023 sur le programme P051O009T02 - 904 (65-657382-048) pour un montant de 114 886 €, correspondant à une participation annuelle de 38 295 € pour les années 2023, 2024 et 2025.

### **LANDESGARTENSCHAU NEUENBURG – Attribution de subventions au titre du dispositif dédié aux associations**

- Attribue les subventions de fonctionnement suivantes pour un montant total de 478 € :
  - 180 € à l'association « FERRETTE, la médiévale » ;
  - 86 € à l'association pour la gestion et l'animation du parc textile de WESSERLING ;
  - 114 € à l'association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace de HUNSPACH ;
  - 98 € à l'association du Fort de MUTZIG.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement unique à effet immédiat, les pièces justificatives ayant été transmises en amont.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'opération P0520003 Tranche 07 Natana 2209-65-65748-048.

M. Daniel ADRIAN, en tant que membre du comité directeur au sein d'Infobest Palmrain, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité